



**MUNICIPALITE DE LA PRAZ**  
Rte de Juriens 1  
1148 La Praz  
Tél. : 024 453 15 87 – 079 936 87 19  
E-mail : greffe@lapraz.ch

**Préavis municipal 4/ 2021-2026**

## **Au Conseil général de La Praz**

La Praz, le 12 août 2021

### **Demande d'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 79 du règlement du Conseil Général et selon l'article 11 du règlement sur la comptabilité des communes, la Municipalité vous demande au travers de ce préavis de se prononcer sur l'autorisation suivante pour la législature 2021-2026 :

### **Autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles**

L'article 79 du règlement du Conseil Général stipule que : « La Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil au début de la législature. Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil Général (RCC11). La Municipalité demande l'autorisation d'une compétence de **frs. 25'000.- par année** pour les dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature en cours. Ce montant correspond à celui qui nous a été accordé lors de la dernière législature. La Municipalité s'engage à user de ce droit avec retenue et toujours dans le souci de respect des conditions qu'elle s'est fixée.

### **Conclusions**

Le Conseil Général de La Praz :

- Suite aux explications de la Municipalité
- Suite à la validation de la Commission de Gestion et Finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide d'accorder à la Municipalité pour la législature 2021-2026 et jusqu'à la première séance de la législature suivante :

L'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles d'une limite de **frs. 25'000.-** par année.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

  
Marc Zimmermann



La Secrétaire

  
Christelle Bally Tharin

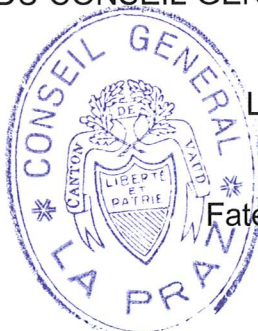
Décision du conseil général

Adopté / Refusé par le conseil général le 28.09.2021.....

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

  
Jean Chevalier



La Secrétaire

  
Faten Ben Messaoud